



CONTRAT de SCOLARISATION 2022/2023

Le présent contrat de scolarisation a pour objet de préciser les conditions dans lesquelles l'école Saint Vincent Ferrier de Vannes assume la scolarisation de l'enfant (nom – prénom)
..... en classe de

Madame et/ou Monsieur déclare(nt) avoir pris connaissance de

ce contrat de scolarisation comprenant :

- le projet éducatif de l'établissement,
- le règlement intérieur de l'établissement,
- le règlement financier.

Ils s'engagent à adhérer aux trois volets de ce contrat de scolarisation et à tout mettre en œuvre afin de les respecter.

Ils s'engagent à s'acquitter des frais de scolarité, notamment la rétribution des familles qui permet à l'école de financer les investissements au niveau de l'immobilier et du caractère propre. Les situations particulières pourront être examinées en toute confidentialité avec le Chef d'établissement.

Pour sa part, l'école Saint Vincent Ferrier dirigée par Madame Sylvie Le Polh, Chef d'établissement, s'engage à assurer la scolarisation de l'enfant

Droit d'accès aux informations recueillies :

Les informations recueillies dans le cadre de ce contrat et de ses annexes (fiche de renseignements des élèves) sont obligatoires pour l'inscription dans l'établissement. Elles font l'objet de traitements informatiques. Seules les données répondant à des obligations légales de conservation ou d'archivage sont conservées, au départ de l'élève par l'établissement.

Conformément à la loi « informatique et libertés » et à l'ensemble de la réglementation sur la protection des données personnelles -RGPD- les parents bénéficient d'un droit d'accès et de rectification aux informations concernant leur(s) enfant(s). Pour exercer ce droit et obtenir communication des informations les concernant, les parents pourront s'adresser au chef d'établissement.

Fait à, le

Signatures des parents de l'enfant⁽¹⁾

(ou du représentant légal)

Le Chef d'établissement

(1) Faire précéder les signatures de la mention « lu et approuvé »